DÉCISION DU CONSEIL

du 18 novembre 2008

portant nomination de deux suppléants allemands au Comité des régions

(2008/872/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 [1].

(2) Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à l'expiration des mandats de M. Stefan KRAXNER et de M[me] Ulrike KUHLO,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés suppléants au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

— M. Roland HEINTZE, Mitglied der Hamburger Bürgerschaft,

— M. Roland RIESE, Mitglied des Niedersächsischen Landtages.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 18 novembre 2008.

Par le Conseil

Le président

M. BARNIER

[1] JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.